



Ne nous ramenez plus !



au trafic des tortues terrestres ramenées illégalement des pays du Maghreb !

- La tortue *Testudo graeca* est une espèce protégée par la réglementation française et inscrite dans les annexes de la Convention de Washington ou CITES ainsi que dans celles du Règlement (CE) mettant en oeuvre cette convention dans l'Union européenne.
- Ces tortues ramenées du Maghreb ne s'acclimatent pas sous nos climats et la plupart meurent chez nous.
- Elles sont porteuses de virus mortels pour les autres espèces de tortues.
- En ramenant ces tortues, vous alimentez le trafic et vous participez à la destruction et à l'appauvrissement de la faune sauvage de ces pays.
- Actuellement les risques encourus au titre du Code de l'Environnement, c'est 150 000 euros d'amende et jusqu'à 3 ans d'emprisonnement (avec doublement possible des sanctions selon le cas).



En France, acquérir légalement une tortue terrestre née en captivité et acclimatée, est possible mais réglementé !

Tout éleveur amateur doit préalablement à l'acquisition de tortues solliciter une autorisation de détention auprès de sa préfecture. Le formulaire de demande est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/annexe3.pdf>

Les tortues pourront ensuite être obtenues auprès d'éleveurs autorisés, dans la limite de 6 spécimens.

Chaque tortue doit être accompagnée de l'original jaune d'un certificat intracommunautaire précisant l'identification de l'animal (transpondeur à radiofréquences ou annexe photographique).

De nombreuses associations d'éleveurs de tortues existent en France et vous permettent :

- d'obtenir des informations sur les conditions d'élevage et des conseils concernant les obligations réglementaires et les démarches d'acquisition
- d'acquérir des revues et des livres sur les tortues
- de participer à des réunions entre passionnés

La liste de ces associations est disponible sur le site Internet de la Fédération Francophone pour l'Élevage et la Protection des Tortues : <http://www.ffept.org>

Pour tout renseignement complémentaire concernant la législation, la maintenance, les espèces, n'hésitez pas à rejoindre le forum Tortues-Actions, à l'initiative de cette fiche informative : <http://tortues-actions.naturalforum.net>

